

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-449 Sécurisation des lycées - Sixième affectation - Budget 2019

Texte de l'amendement :

Un article supplémentaire, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 6. S'engage à transformer les brigades mobiles régionales de sécurité en équipe d'agent-e-s de prévention et de médiation dans les établissements faisant l'objet de violences ou d'attaques extérieures. Ces équipes seront établies dans les établissements de manière pérenne afin d'assurer un suivi constant et une présence rassurante pour toutes et tous.

Ce dispositif sera gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

POUR UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE MEDIATION ACTIVE CONTRE LES VIOLENCES DANS LES LYCEES

Vendredi 4 octobre, un jeune lycéen de 15 ans scolarisé à Aubervilliers décédait au cours d'une rixe avec des agresseurs du même âge. Il y a un an, un élève scolarisé à Pantin décédait dans les mêmes conditions.

La droite régionale est restée muette face à ces événements alors qu'elle a choisi de faire de la sécurité un de ses thèmes privilégiés de sa communication allant jusqu'à l'annoncer à la presse fin 2018, sans qu'aucune délibération n'ait été votée, la création de brigades régionales de sécurité dans les lycées.

Malgré des clôtures étendues, réhaussées ou érigées, des caméras de surveillance remplacées ou posées, des entrées sécurisées, la situation concernant les violences scolaires reste la même, elle s'est même tendue et aggravée dans certains établissements.

Les brigades régionales de sécurité créées en grande pompe il y a six mois par la Présidente de région ne répondent pas aux besoins locaux et en particulier ceux exprimés par les communautés éducatives en poste.

Si l'on ne peut contester le déploiement de nouveaux moyens humains, nous considérons néanmoins qu'il faut réorienter la mission des personnels déployés vers une politique de prévention et de médiation adaptée au monde scolaire. Or la récente audition du responsable de ces brigades ne nous a pas convaincu de l'utilité et de l'intérêt pour les élèves comme pour les personnels des établissements. Elle a même fait naître de nouvelles questions, outre celles initiales de leur fiche de poste, de leur recrutement, de leurs liens avec les équipes mobiles du rectorat... Il a été dit aux élu-e-s de la commission éducation que ces BRS avaient comme mission d'assurer la sécurité des biens mais aussi des personnes ! De plus le protocole d'intervention n'est aucunement défini et il a été dit que seul le cabinet de la présidence avait la main...

Pour le groupe Front de Gauche, il est aujourd'hui urgent de mobiliser des personnels de médiation et de prévention et de les multiplier dans l'ensemble des établissements faisant l'objet de violences ou d'attaques extérieures. Il est aussi urgent que la Région participe à toutes les réunions rassemblant les représentants des communes, des services de la préfecture et des rectorats afin d'apporter une réponse globale et adaptée à des phénomènes de violences scolaires. Il est tout aussi important que la commission éducation auditionne des experts de la violence scolaire (sociologues, pédagogues, personnels judiciaires...) afin de sortir de la réponse toute faite et sécuritaire à une question complexe et multiforme.

Si notre collectivité veut être réellement utile pour faire reculer les violences scolaires, elle ne peut faire l'économie de la réflexion, de la concertation et de l'action de prévention et de médiation.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right.